

Entre l'association 1 P'tit+ et un bénévole au sein de la maisonnée

Tout bénévole accueilli et intégré dans l'accompagnement des P'tits + se voit remettre et signe la présente charte. Elle définit le cadre des relations et des règles qui doivent s'instituer entre la Coordinatrice, les salariés permanents, les bénévoles et les P'tits +, ainsi que les droits et les devoirs de chacune des parties. L'association 1 P'tit + reconnaît la place spécifique qu'occupe le bénévole en tant qu'acteur de soutien et/ou force de proposition, et croit en son action complémentaire et non concurrentielle au travail rémunéré.

I. Rappel des missions et finalités de l'association 1 P'tit +

L'association 1 P'tit + s'est donnée pour mission d'offrir un lieu de vis stable, partagé et protecteur à de jeunes adultes en situation de handicap mental. Ils y jouissent d'une autonomie encadrée et y développent leur capacité de vie sociale, d'une part entre eux et d'autres part avec les milieux qu'on leur fait rencontrer.

Ce lieu de vie, baptisé la Maisonnée, est un habitat inclusif partagé qui conjugue esprit familial, encadrement professionnel et ouverture sur la vie étudiante. Il s'adresse à des personnes appelées affectueusement les P'tits + pour reconnaître leur singularité, leur richesse et leur potentiel. L'ambition de l'association est de créer un cadre souple, ni institution, ni simple colocation, où les personnes accueillies peuvent construire leur vie adulte avec dignité, continuité et accompagnement, en sécurité et sans être placées dans une logique de relégation.

II. Le cadre d'intervention

« *Le bénévolat est un don de soi, de temps, librement consenti et gratuit* ».

Il intervient en complémentarité du ou des professionnels dans un espace différent.

Dévoué et spontané, le bénévole intervient sur son temps personnel, de détente... il n'est pas soumis à un statut ou à une subordination, il agit de son plein gré. Cependant, le bénévole est amené à soutenir des personnes en situation de fragilité et doit être garant de la sécurité. La discréction et la bienveillance sont de rigueur. Le bénévole doit disposer d'une « bonne santé » morale et physique afin de répondre au mieux à son engagement. Afin de prendre du recul et d'avoir une posture adaptée, le bénévole veillera à être dans un échange constant avec le ou les professionnels.

Il représente la société, il amène avec lui le monde extérieur, c'est une oreille et un regard neutre, ni ami, ni professionnel, ni famille, c'est un lien social.

De son côté, le professionnel est qualifié. Il est soumis au respect de son contrat de travail et des missions qui lui sont confiées. On attend de lui une technicité et une posture professionnelle (respect des procédures).

Ensemble, Ils sont donc amenés à trouver un domaine commun d'intervention avec un objectif initial, des cadres organisationnels et opérationnels qui sont clairement définis au bénéfice des P'tits +. Ces activités en commun

seront précédées d'un temps d'échange afin de poser les attentes et les rôles de chacun lors de la sortie, l'atelier, ...

En complémentarité du ou des professionnels, le bénévole intervient dans la gestion du groupe et dans la protection individuelle de chaque P'tit +.

III. Les engagements de l'association 1 P'tit +

L'association des P'tit + s'engage auprès du bénévole :

En matière d'information :

- Les informer sur les finalités de l'association et de l'organisation des P'tit +.
- Faciliter les rencontres avec les dirigeants, la coordinatrice, les autres bénévoles, les salariés permanents et les P'tit +.

En matière d'accueil et d'intégration :

- Les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière.
- Favoriser un temps d'adaptation en fonction de chacun.
- Leur confier des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité.
- Définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole.

En matière de gestion et de développement de compétences :

- Assurer leur intégration et les conseillers sur des formations éventuelles.
- Organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées, en soutien et dans un esprit de bienveillance et de confiance mutuelle.
- Favoriser des temps de discussions et de rencontres intermédiaires afin d'avoir une écoute et un recueil sur le ressenti de leurs missions.
- Favoriser des échanges juste après l'intervention afin d'en faire une évaluation commune et réajuster si nécessaire.

En matière de couverture assurantiable :

- Leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées et/ou de conduite du véhicule de l'association.

L'association 1 P'tit plus conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, dans la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

IV. La place et le rôle du bénévole

Le rôle et les missions du bénévole sont les suivants :

- Permettre aux personnes de vivre un moment convivial, et d'exister au sein d'un partage et d'échanges.
- Transmettre un savoir-faire.
- Être à l'écoute des P'tit +, de leurs attentes et de leurs envies en tenant compte de leurs capacités.
- Proposer un programme d'activité varié en complémentarité avec les professionnels.
- Animer et encadrer des ateliers et/ou des sorties au sein de la maisonnée en complémentarité avec les professionnels.
- Être un soutien au développement de partenariats en lien avec les activités et projets divers de l'association.
- Être un des maillons d'ouverture vers l'extérieur.
- Favoriser l'initiative, la créativité et l'esprit de responsabilité.

V. Les obligations du bénévole

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre les P'tit + et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

- Adhérer aux principes, règles et chartes de l'association.
- Se conformer à ses objectifs.
- Tirer aucun avantage ou profit de son action au sein de l'association.
- Respecter l'organisation, le fonctionnement et le règlement intérieur de la maisonnée.
- Respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et ne pas divulguer à des tiers des informations sur les P'tit + (telles que leurs troubles ou leurs pathologies). Tous propos à caractères discriminatoires, insultants, obscènes, racistes et d'orientations sexuelles sont formellement interdits.
- Ne pas diffuser d'informations fausses, tendancieuses, où incomplètes qui serait de nature à porter nuisance à l'association.
- Assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement.
- Exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun.
- Être bienveillant à l'égard des P'tit + en étant respectueux de leur bien-être et de leur sécurité.

- Favoriser chaque P'tit + à ce qu'il parvienne à une autonomie aussi grande que possible. Le bénévole aide à actualiser ce dernier à ce qu'il y a de meilleur en lui-même en s'interdisant tout assistanat créateur de dépendance.
- Collaborer avec les autres acteurs de la maisonnée : coordinatrice et salariés permanents.
- Communiquer et s'entraider entre les différents acteurs bénévoles.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans la mesure du possible, à respecter un délai d'un mois.

Fait à

Le

Signature du bénévole

Signature du Président

« Lu et approuvé »

« Lu et approuvé »